

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 418

**Artikel:** Liberté de la presse : les principes et les appétits  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1018793>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Liberté de la presse : les principes et les appétits

*La réputation d'impertinence (pour ne pas dire plus) que « Tat » s'est acquise en quelques mois au moins en Suisse allemande n'explique pas tout : on comprend mal le peu d'écho qu'a eu, dans les milieux politiques « autorisés », l'ordonnance du juge zurichois — sous la forme de « mesures superprovisionnelles » — muselant le quotidien zurichois face à Werner Rey dans l'affaire Bally. Bien sûr, la Fédération suisse des journalistes a protesté officiellement contre ce qui est une atteinte manifeste à la liberté de la presse; bien sûr, l'« affaire » a fait l'objet de nombreux articles et commentaires de la part des journalistes; mais on compte sur les doigts de la main les réactions d'un certain poids hors du milieu professionnel atteint.*

## NOTES DE LECTURE

### L'actualité à chaud

En Suisse comme ailleurs, les journaux, la radio, l'écran de télévision reflètent les réalités d'un pays. Mais si les systèmes de communications correspondent à des types de sociétés, ils les modèlent aussi, les conditionnent dans certaines circonstances. Qui contrôle les moyens de communication de masse ? Quelles sont leurs influences ? A ces questions fondamentales les réponses restent le plus souvent subjectives; ou générales et théoriques, les références obligées ayant trait à des études effectuées à l'étranger il y a plusieurs années. En Suisse romande, dans un domaine aussi capital pour une démocratie semi-directe, les recherches sont rares, les conclusions relatives. En revanche, les polémiques et attaques tous azimuts contre des émissions TV qui dérangent se multiplient. Il faut donc saluer la parution de deux livres-dossiers dans la nouvelle collection « Le mal suisse » des éditions Grounauer à Genève sur deux phénomènes récents d'opinion publique : l'affaire Ziegler et l'affaire Fürer.

*Une bonne leçon, pensent peut-être les partis et les groupements qui espèrent trouver après cet incident une oreille plus attentive dans les rédactions.*

*Cette indifférence polie, masquant mal des appétits certains, reflète assez bien l'état de la réflexion sur la liberté des moyens de communication de masse dans notre pays : d'accord dans l'abstrait pour célébrer des principes comme les fondements de notre démocratie (que n'a-t-on pas entendu sur la liberté de la presse ?); mais prudence lorsque ces mêmes principes sont foulés aux pieds : liberté de manœuvres oblige ! Le dossier est malgré tout loin d'être refermé. Voyez les deux publications dont nous rendons compte ci-dessous.*

Les auteurs, deux journalistes libres — Gabriel Hirsch et Jean Steinauer : « Le bruit et la fureur, télévision romande et liberté d'expression » — et une historienne indépendante et militante — Marie-Madeleine Grounauer : « L'affaire Ziegler, procès d'un hérétique » — connaissent bien ce petit monde de la presse qu'ils observent sans compromis ni mot d'ordre. Sans prétendre au monopole « de la rigueur scientifique », ils ont réuni à chaud et en quelques mois la plupart des éléments des dossiers en question. Par la présentation et l'intelligence des faits, la confrontation et l'analyse des réactions, des interprétations claires, ils proposent des approches méthodiques et originales des phénomènes d'opinion. Et surtout ils révèlent le rôle des moyens de communication de masse dans notre société, la puissance des groupes de pression, les limites de l'indépendance et de la pluralité de l'information.

Les deux affaires s'inscrivent dans un climat général de crise idéologique et de crispation politique. Elles sont liées car l'une et l'autre mettent en question l'image officielle de la Suisse, les fondements mêmes de notre prospérité : les banques et les sociétés multinationales.

### Ziegler : 1200 coupures de presse

On connaît assez l'affaire Ziegler pour ne pas la situer une nouvelle fois ici : c'est un dossier de plus de 1200 articles de presse — une lacune : les affichettes des quotidiens genevois — que Marie-Madeleine Grounauer a constitué pour faire « la sociologie politique » de l'affaire Ziegler, l'historique d'un procès inquiétant. Un procès qui devient aujourd'hui celui des inquisiteurs, la plupart des journaux suisses, plus particulièrement la « NZZ » et la « Tribune de Genève » et les milieux économiques et financiers.

L'auteur distingue trois phases dans cette campagne sans précédent en Suisse : une première phase de chuchotements et de pressions diverses, une deuxième de tentatives d'explications, enfin une troisième d'attaques directes, de calomnies, de menaces. La publication de documents inédits, de lettres intégrales et de leurs relations tronquées dévoilent les dessous et à-côtés de l'affaire. Elles révèlent surtout les procédés qui seront utilisés pour manipuler l'opinion publique : utilisation abusive de lettres de lecteurs, non-vérification des sources d'information, attaques personnelles, mobilisation des passions, etc. Bref, la presse écrite a créé un climat de lynchage qui aurait pu écraser les esprits les plus forts.

### Conclusions difficiles à tirer

Les leçons à tirer d'une telle affaire sont encore difficiles à mettre à jour. Le dossier à cet égard reste mince; il révèle surtout par l'absurde l'inconsistance des « mesures » prises jusqu'à aujourd'hui pour résister au massage quotidien des esprits sur tous les grands problèmes nationaux.

### Affaire Fürer : la TV, bouc émissaire

« Le bruit et la fureur », ce jeu de mot féroce donne le ton du livre. Pour cerner ce cas de « délire social », une équipe, un sociologue et un journaliste. D'emblée, ils précisent qu'ils ne seront ni exhaustifs, ni dépourvus de parti pris, qu'ils proposent